

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOISSET-LÈS-MONTROND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200206-20260407-2026-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2026

République Française
Département de la Loire

SEANCE DU 30 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOISSET-LÈS- MONTROND, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick FARISSIER, maire.

Date de la convocation : 24/03/2026

Présents :

Mesdames Myriam BERTHÉAS, Magali BOURRAT, BOYADJANI Isabelle, CORBIGNOT Chantal, DUBENSKAYA Maria, OLLIER Nadège, SORLIN Geneviève, VIALLAT Justine
Messieurs Patrick FARISSIER, Dominique BASSET, Philippe BERTRAND, Didier BONNEFOI, Éric CHAPOT, Nicolas DELORME, Cyrille GERENTES.

Nombre de membres

- En exercice : 15
- Présents : 15
- Votants : 15

Secrétaire de séance : M. Philippe BERTRAND

2026-10 : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE (CAO)

Conformément à la réglementation, il convient de constituer la commission d'appel d'offres, chargée d'examiner les marchés publics de la commune.

Cette commission est composée du maire et de membres élus du conseil municipal. Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres pour la durée du mandat.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, cette commission est composée du Maire, président, et de trois membres titulaires et trois membres suppléants élus par le Conseil municipal en son sein. Il est précisé que les membres sont élus sur une liste comportant les titulaires et les suppléants, et que les suppléants sont appelés à remplacer les titulaires en cas d'absence ou d'empêchement, selon l'ordre de la liste.

- Après cet exposé, le conseil procède à l'élection de membres :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, cette élection a lieu au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Une seule liste ayant été présentée, et conformément à la réglementation, il est procédé à un vote à main levée.

Le conseil est invité à élire ses représentants.

Membres titulaires	Membres Suppléants
1. Éric CHAPOT	1. Philippe BERTRAND
2. Geneviève SORLIN	2. Nicolas DELORME
3. Isabelle BOYADJIAN	3. Justine VIALLAT

Résultats des votes :

- **Pour : 15**
Les membres sont déclarés élus.

Copie certifiée conforme
A Boisset-lès-Montrond, le 30 mars 2026

Le Maire,
M. Patrick FARISSIER

La secrétaire,
M. Philippe BERTRAND